

EXPLICATION
LITTÉRALE , HISTORIQUE ET DOGMATIQUE,
DES PRIÈRES ET DES CÉRÉMONIES
DE LA MESSE,

SUIVANT LES ANCIENS AUTEURS,
ET LES MONUMENS DE TOUTES LES ÉGLISES DU
MONDE CHRÉTIEN.

AVEC DES DISSERTATIONS ET DES NOTES SUR LES ENDRITOIS
DIFFICILES , ET SUR L'ORIGINE DES RITES.

PAR LE R. P. PIERRE LE BRUN,

Prêtre de l'Oratoire.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME PREMIER.

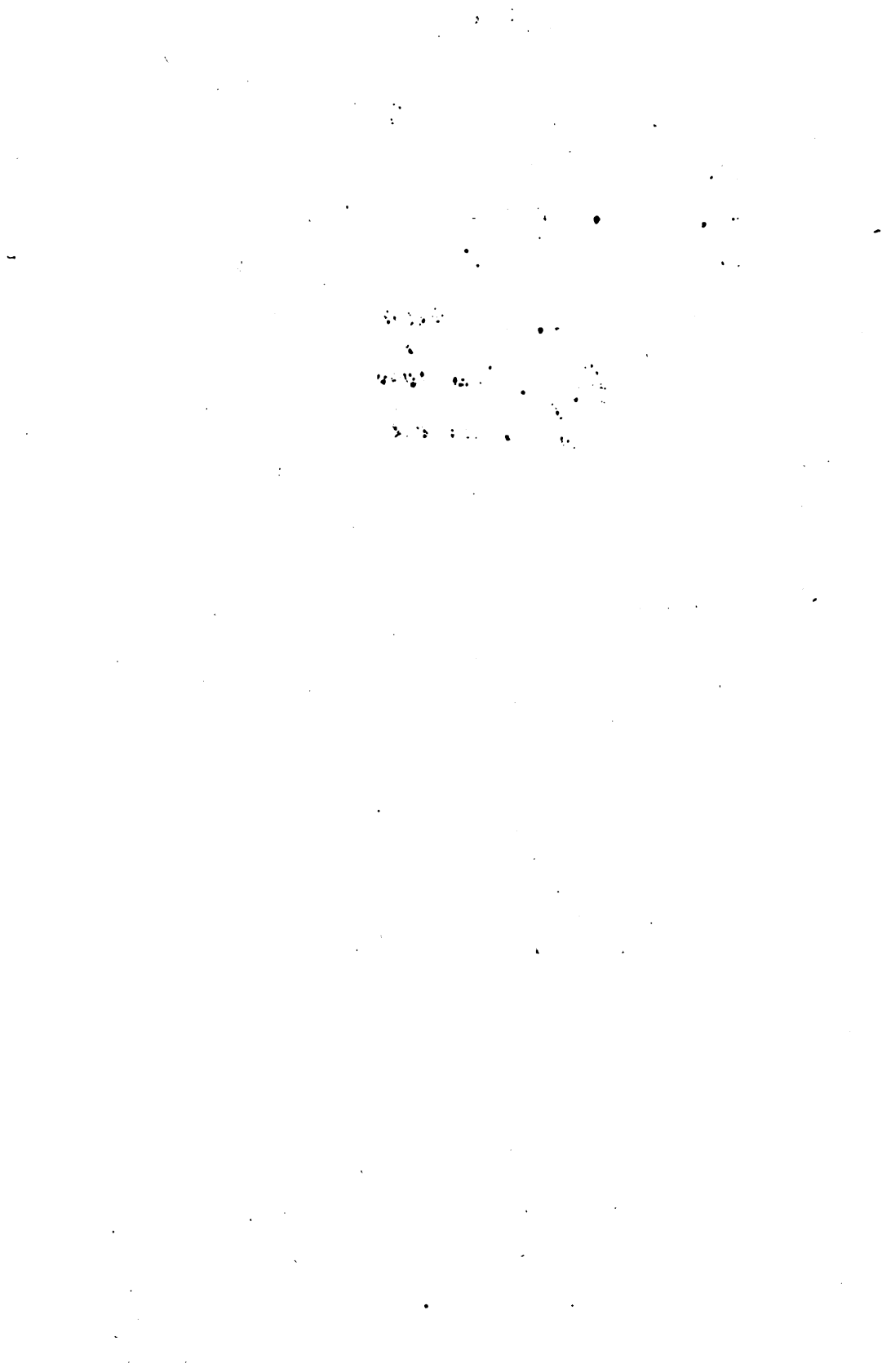
CHEZ SEGUIN AINÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

A AVIGNON,
rue Bouquerie, N° 13.

A PARIS,
rue Cassette, N° 27.

1843.





PRÉFACE

Où l'on expose l'excellence du sacrifice de la Messe, l'origine des Prières et des Cérémonies qui l'accompagnent ; comment ces Prières sont venues entre les mains du peuple ; la nécessité de les expliquer ; la difficulté de découvrir le sens et les raisons des Cérémonies augmentée par les prétendus Mystiques et par les prétendus Littéraires ; ce qu'il faut observer pour éviter les extrémités vicieuses , et enfin le dessein de cet Ouvrage.

Excellence du Sacrifice.

IL n'y a rien de plus grand dans la Religion , que le Sacrifice de la Messe. Les autres Sacremens (a) , et presque tous les offices , et toutes les cérémonies de l'Eglise , ne sont que des moyens ou des préparations pour le célébrer , ou pour y participer dignement. Jésus-Christ s'y offre pour nous à son Père. Il y renouvelle tous les jours , comme Prêtre éternel , l'oblation qu'il a faite une fois sur la croix , et il s'y donne à manger aux Fidèles , qui trouvent ainsi à l'Autel la consommation de la vie spirituelle , puisqu'ils s'y nourrissent de Dieu même.

On peut dire que le Sacrifice de la Messe change nos églises en un ciel. Le divin Agneau y est immolé et adoré , comme saint Jean nous le représente (b) au milieu du sanctuaire céleste. Les Esprits bienheureux , instruits de ce qui s'opère sur nos autels , viennent y assister avec le tremblement qu'inspire le plus grand respect. Saint Chrysostôme , après d'autres anciens Pères , en a rapporté (c) des faits très-autorises , et cette vérité de la présence des Anges a toujours été si connue , que saint Grégoire-le Grand ne fait pas difficulté de dire : (d) *Quel est le fidèle qui peut douter qu'à la voix du Prêtre , à l'heure même de l'immolation , le ciel ne s'ouvre , les Chœurs des Anges n'assis-*

(a) Per sanctificationes omnium Sacramentorum fit præparatio ad suscipiendam Eucharistiam. *S. Thom. 3. p. q. 73. a. 3.*

(b) *Apoc. vii. 17.*

(c) *Chrysost. de Sacerd. l. 6. c. 4. homil. de incompr. h. Dei nat.*

(d) Quis enim fidelium habere dubium possit , in ipsa immolationis hora , ad Sacerdotis vocem cælos aperiri , in illo Jesu-Christi mysterio Angelorum Choros adesse , summis ima sociari , terrena cœlestibus jungi , unumque ex visibilibus atque invisibilibus fieri. *S. Greg. Dial. l. 4. c. 58.*

tent au Mystère de Jésus-Christ, et que les créatures célestes et terrestres, visibles et invisibles ne se réunissent dans ce moment ?

Nous ne faisons en effet dans nos temples que ce que les Saints font continuellement dans le ciel. Nous adorons ici la Victime sainte immolée entre les mains des Prêtres, et tous les Saints adorent dans le ciel cette même Victime, l'Agneau sans tache, représenté debout, mais comme égorgé (a), pour marquer son immolation et sa vie glorieuse. Toutes les prières et tous les mérites des Saints s'élèvent comme un doux parfum devant le trône de Dieu : ce que saint Jean a exprimé (b) par l'encensoir qu'un Ange tient à la main, et par l'Autel d'où les prières des Saints s'élèvent devant Dieu. L'Eglise de la terre offre de même à l'autel de l'encens à Dieu, comme un signe des adorations et des prières de tous les Saints qui sont ici-bas, ou dans la gloire. Tous l'adorent unanimement dans le ciel et sur la terre, parce que nous avons alors sur l'Autel d'ici-bas ce qui est sur le trône céleste.

Origine des prières et des cérémonies qui accompagnent le Sacrifice.

Ce qu'il y a d'essentiel dans les prières et dans les cérémonies de la Messe nous vient de Jésus-Christ. Les Apôtres et les hommes apostoliques y ont joint ce qui convenait aux temps des persécutions de la part des Juifs et des Gentils, au culte desquels il aurait été dangereux alors que le nôtre eût eu quelque ressemblance. Le Rit ne fut point fixé : il ne devait prendre extérieurement une nouvelle forme, que lorsque la Religion chrétienne devenant celle des Empereurs, et la plus éclatante de la terre, on n'aurait plus à craindre les impressions que faisaient sur les nouveaux Chrétiens les rites du Judaïsme ou de la Gentilité. Jusqu'alors il n'y avait que fort peu d'usages ou de cérémonies, mais qu'on devait observer comme une loi, ainsi que saint Paul l'avait recommandé. (c) Saint Justin, peu de temps après les Apôtres, (d) nous fait entendre (e) qu'il y avait des prières qui étaient plus ou moins longues, selon la dévotion des Pré-

(a) *Agnum stantem quasi occisum. Ap. v. 6.*

(b) *Data sunt illi incensa multa, ut daret de orationibus Sanctorum omnium super altare aureum, quod est ante thronum Dei, et ascendit fumus incensorum de manu Angeli coram Deo. Apoc. viii. 3. 4.*

(c) *Omnia... secundum ordinem fiant. 1. Cor. xiv. 40.*

(d) *An. 140. (e) Apolog. 2.*

tres où le temps qu'on avait, en nous disant que celui qui offrait les dons sacrés priaient autant qu'il le pouvait ; et saint Cyprien nous apprend qu'il y en avait de fixes qu'on ne pouvait ni ômettre ni changer. Car quel autre sens peut avoir ce qu'il dit contre un schismatique qui se retirait de l'unité des évêques, qui osait dresser un autre autel, et faire une autre prière de paroles illicites ; (a) *precem alteram illicitis vocibus facere* ?

Dès que l'Eglise jouit de la paix au commencement du quatrième siècle, et qu'on consacra des églises magnifiques, où le service divin put se faire avec plus de solennité, on vit augmenter le nombre des prières et des cérémonies. Celles que réglèrent saint Basile et saint Chrysostôme ont fait porter leurs noms aux deux Liturgies dont les Grecs se servent encore aujourd'hui : et c'est pour la même raison que celle de Milan a été appelée la Liturgie de saint Ambroise. Dans le reste de l'Occident un grand nombre de savans hommes s'appliquèrent à composer des Oraisons et des Préfaces, que les Conciles examinaient : car ceux de Carthage (c) et de Milève (b) au temps de saint Augustin, ordonnèrent qu'on n'en dirait point à la Messe, qu'elles n'eussent été approuvées par les évêques de la province. De là ce grand nombre de prières que renferment nos Missels.

Origine de la variété dans les prières et dans les cérémonies.

Le Pape Innocent I, vers le même temps, était surpris qu'il y eût de la variété parmi les églises latines, qui avaient reçu la Foi de saint Pierre ou de ses successeurs. Il aurait souhaité que toutes les églises se fussent conformées à celle de Rome. Mais il était difficile de ramener si-tôt à une parfaite uniformité ce qui avait été laissé au zèle et aux inspirations d'un grand nombre de saints et savans évêques. Voconius, évêque d'Afrique, composa un recueil d'oraisons qu'on appelle Sacramentaire ; et Muséus, prêtre de Marseille, vers le milieu du cinquième siècle, est loué du talent qu'il avait de composer de semblables prières, dont on se servit dans plusieurs diocèses. Le saint Pape Gélase, à la fin du même siècle, dressa aussi un Sacramentaire, auquel saint Grégoire-le-Grand, cent ans

(a) *Cypr. de unit. Eccles. p. 83.* (b) *Conc. Carthag. III. cap. 23.*
 (c) *Conc. Milev. II. can. 12.*

après, fit quelque changement. Et depuis ce temps-là jusqu'au Concile de Trente, le Missel Romain a été appelé le Missel de saint Grégoire. Pepin, Charlemagne, Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve le firent recevoir dans les églises de France et d'Allemagne. Il fut aussi reçu au onzième siècle en Espagne. Toutes ces églises ne renoncèrent pourtant pas entièrement à leurs usages : car dès l'an 938 le Pape Léon VII écrivant aux évêques de France et d'Allemagne, (a) blâme la variété de leurs offices ; mais il ne fut pas difficile à ces évêques de s'appuyer de l'autorité de saint Grégoire qui avait porté l'abbé Augustin (b), après l'avoir envoyé en Angleterre, à prendre des églises de France ce qu'il trouverait de meilleur dans les offices divins ; et après la plainte de Léon VII, Grégoire VII, au onzième siècle, nous apprend (c), qu'il y avait de la variété dans les offices à Rome même.

Quelque raison qu'on ait de souhaiter une entière uniformité, on a souvent trouvé qu'il était avantageux de reprendre des anciens usages, et même d'en recevoir de nouveaux ; et par un saint commerce qu'il y a toujours eu entre toutes les églises, elles se sont communiqué ce qu'il y avait chez elles de bon et d'édifiant. Rome même a souvent suivi les autres églises, qui avaient presque tout reçu d'elle. C'est ainsi qu'après avoir fait cesser l'ancien Rit Gallican, et le Gothique d'Espagne, elle n'a pas laissé d'en prendre, comme on le verra, des prières et des cérémonies, et de les insérer dans l'Ordinaire de la Messe, qui a été depuis le treizième siècle tel qu'il est aujourd'hui, et qui mérite les éloges que toutes les églises Catholiques en font.

Comment l'Ordinaire a été entre les mains du peuple.

L'Ordinaire de la Messe n'avait guère été qu'entre les mains des prêtres jusqu'à la fin du quinzième siècle. Alors l'usage de l'impression, qui donna lieu de faire imprimer une infinité de Missels en grand et en petit volume, ne permit plus de le tenir aussi caché qu'il l'avait été ; et au siècle suivant les hérésies de Luther et de Calvin, qui osèrent blasphémer contre la Messe, obligèrent une infinité de Laïques mêmes à en lire et à en ex.

(a) *Conc. tom. 9.* (b) *Lib. 12. ep. 31.*

(c) *Can. in die de Consecr. d.*

parce qu'on en disputait sans cesse. Les Conciles de Mayence et de Cologne, en 1547, ordonnèrent qu'on l'expliquât au peuple. Ce qui fut confirmé dans le Concile de Trente (a) qui enjoignit aux curés d'expliquer, les Dimanches et les Fêtes, quelque'un des mystères de la Messe, et ce qu'on y lit; afin que les Fidèles fussent non-seulement bien instruits de la vérité du mystère, mais aussi du sens des prières et des cérémonies. Le Concile veut encore (b) que les curés expliquent les formules des Sacremens, et que les évêques les fassent traduire en langue vulgaire, pour en faciliter l'intelligence aux peuples.

L'Eglise n'a jamais prétendu cacher absolument les mystères aux Fidèles. Elle a craint seulement que leur peu de pénétration ne leur fit donner un mauvais sens aux paroles qui les expriment; et elle a voulu pour ce sujet qu'on ne leur rapportât ces paroles qu'en les expliquant. Plusieurs siècles avant le Concile de Trente, il avait été ordonné aux Prêtres de se mettre en état d'expliquer en langue vulgaire au peuple ce qui se dit à la Messe et au Baptême. Cela leur fut expressément recommandé dans un Concile national d'Angleterre, tenu à Cloveshou l'an 747, par le soin de saint Cuthbert, Archevêque de Cantorbéry. Le Roi Ethelbalde et les grands du Royaume y assistèrent; et on y lut les lettres du Pape Zacharie et de saint Boniface, qui durant long-temps fut l'âme des Conciles d'Allemagne, de France et d'Angleterre. Voici quel fut le décret de ce Concile: (c) « Que les Prêtres apprennent à bien » administrer selon la forme prescrite tout ce qui appar- » tient à leurs fonctions: qu'ils s'appliquent aussi à pou-

(a) Ut frequenter inter Missarum celebrationem, vel per se, vel per alios, ex iis quæ in Missa leguntur, aliquid exponant, atque inter cætera sanctissimi hujus Sacrificii mysterium aliquod declarent, diebus præsertim Dominicis et Festis. *Conc. Trident. sess. 22. c. 8.*

(b) Juxta formam à sancta Synodo in catechesi singulis Sacramentis præscribendam, quam episcopi in vulgarem linguam fideliter verti, atque à parochis omnibus populo exponi curabunt. *Sess. 24. c. 7.*

(c) Ut presbyteri omne sui gradus officium legitimo ritu per omnia discant exhibere nosse: Deinde ut Symbolum Fidei, ac Dominicam Orationem, sed et sacrosancta quoque verba quæ in Missæ celebratione et officio Baptismi solemniter dicuntur, interpretari atque exponere posse propriâ linguâ qui nesciant discant: nec non et ipsa Sacramenta, quæ in Missa ac Baptismate, vel in aliis ecclesiasticis officiis visibiliter conficiuntur, quid spiritaliter significant, et discere studeant: ne vel in ipsis intercessionibus quibus pro populi delictis Deum exorare noscuntur, vel ministerii sui officiis inveniantur quasi muti et ignari, si non intelligant nec verborum suorum sensum, nec Sacramenta quibus per eos alii ad æternam proficiunt salutem.

» voir interpréter et expliquer en langue vulgaire le Sym-
 » bole de la Foi, l'Oraison Dominicale, et les très-saintes
 » paroles qui se disent solennellement à la Messe et au
 » Baptême ; qu'ils s'instruisent du sens spirituel que ren-
 » ferment les cérémonies et les signes sacrés qui se font à
 » la Messe, au Baptême et aux autres offices de l'Eglise :
 » de peur que ne pouvant rendre raison des prières qu'ils
 » adressent à Dieu, et de toutes les cérémonies qu'ils font
 » pour le salut du peuple, leur ignorance ne les rende
 » muets dans toutes les fonctions de leur ministère.

Version française de l'Ordinaire de la Messe. — Nécessité d'expliquer l'Ordinaire de la Messe.

Sur la fin du seizième siècle les Cardinaux de Lorraine et de Guise, successivement Archevêques de Reims, firent imprimer une traduction française de l'Ordinaire de la Messe. Il en a paru dans la suite plusieurs autres, de Jouyac (a), de Veron, de M. d'Illaire, de M. de Harlay, Archevêque de Rouen, imprimée avec le Manuel du diocèse et séparément ; celle de M. de la Miletière en 1646, de M. Catalan en 1651 ; et en 1654, M. Desplats, docteur en théologie, donna la traduction entière du Missel, qui a été souvent imprimée. (b) En 1660 M. de Voisin fit imprimer une nouvelle traduction du Missel avec l'approbation de plusieurs évêques, des grands-vicaires de Paris, et d'un grand nombre de docteurs. Il est vrai qu'à l'instance de M. le Cardinal Mazarin, l'assemblée de 1660, où présidait M. de Harlay, Archevêque de Rouen, condamna cette version. Mais le même Président, devenu Archevêque de Paris, dix ans après, ne désapprouva point celle qu'on avait déjà mise à la tête des Semaines saintes en latin, et en français (c) ; et il permit qu'il s'en fit une nouvelle en 1673, à laquelle on joignit alors une explication des cérémonies, dont on a souvent renouvelé l'édition. (d) En matière de discipline, l'Eglise peut défendre ou permettre une même chose, selon qu'en divers temps et en divers lieux elle peut être nuisible ou utile aux Fidèles. On

(a) *Imprimée avec approbation de l'Ordinaire à Lyon en 1607, réimprimée à Rouen en 1609, etc.*

(b) Chez Le Petit et chez Angot, en 1655, 1687 et 1697.

(c) En 1662, M. de Voisin fit imprimer avec privilège, et dédia à la Reine mère la traduction des Offices de la Semaine sainte, où il mit l'Ordinaire de la Messe et tout le Canon.

(d) Chez Pierre le Petit, en 1673.

voyait tous les jours revenir à l'Eglise un grand nombre de personnes, qui dès leur enfance avaient entendu célébrer les offices en leur langue maternelle, et à qui les ministres avaient dit cent fois que la Liturgie Romaine était pleine d'impités. Comment se dispenser de leur faire lire cette Liturgie dans une langue qu'ils pussent entendre ? M. Pélisson, qui après avoir goûté les douceurs de la Catholicité, savait parfaitement de quelle consolation était aux nouveaux réunis la lecture de ce qui se dit à la Messe, agissant de concert avec la Cour et les Evêques, fit imprimer et distribuer dans le Royaume un Missel latin et français en 1676, en cinq petits volumes. Il fit imprimer la même année, séparément, l'Ordinaire de la Messe avec de courtes prières, que M. l'Evêque de Saintes, en 1681, et d'autres évêques dans la suite firent réimprimer dans leurs diocèses. Enfin, depuis les éditions qui en furent faites par ordre du Roi en faveur des nouveaux convertis, après la révocation de l'édit de Nantes en 1685, il s'en est répandu toutes les années une si grande quantité, avec l'autorité des évêques, qu'il n'est plus question à présent d'examiner s'il est à propos de le mettre en langue vulgaire, et si on le doit laisser lire au peuple. C'est une chose établie. On le trouve entre les mains de tout le monde ; et l'on ne doit plus s'occuper qu'à leur en donner, par une explication exacte, autant ou plus de respect qu'on avait voulu leur en inspirer par le secret dans lequel on le conservait. C'est ce qui a déterminé plusieurs personnes de distinction à demander avec empressement l'Ouvrage qu'on donne ici.

Dès que je m'y appliquai sérieusement, je reconnus qu'on n'entrait point exactement dans le vrai sens des paroles de la Messe, qu'en les expliquant toutes mot à mot ; que le principal défaut de tous les traités qui s'étaient faits sur la Messe, venait de ce qu'on ne l'avait jamais entièrement expliquée (a) ; qu'on avait donné des explications sur de simples conjectures ; qu'il fallait tâcher de marquer quelles vues avait eues l'Eglise ; qu'il fallait tirer, autant qu'il était possible, des Pères, des plus anciens écrivains

(a) Gabriel Biel, vers la fin du quinzième siècle, entreprit d'expliquer en latin tous les mots du Canon : mais il a chargé son Commentaire de tant de questions et d'autorités scolastiques, qu'il perd, et fait perdre souvent de vue le vrai sens de la lettre ; et qu'il se trouve peu de lecteurs qui aient la patience d'aller jusqu'au bout.

ecclésiastiques , et de la tradition , l'intelligence des termes , des dogmes et des mystères qui y étaient renfermés ; et qu'on avait besoin pour cela d'une explication littérale , historique et dogmatique de tout ce qui composait la Messe. Nous ne devons nous proposer d'autres vues que celles de l'Eglise , ne fixer notre esprit qu'aux pensées dont elle veut que nous nous occupions , et n'exciter en nous d'autres sentimens que ceux qu'elle veut que nous formions dans notre cœur ; afin que nous ayons l'avantage de prier et d'offrir avec elle , et que nous ne perdions pas le fruit qui est attaché à l'intelligence des paroles pleines de sens et de mystères qu'elle nous met dans la bouche.

Combien il importe d'expliquer les cérémonies.

Si l'explication des prières de la Messe est nécessaire , celle des actions et des cérémonies ne l'est pas moins : ce sont autant de signes qui peuvent exprimer les pensées plus vivement même que les paroles , et qui sont établis pour nous édifier , nous instruire , et réveiller notre attention. Les cérémonies du service divin ne doivent pas être regardées comme indifférentes. L'Ecriture nous apprend que Dieu y attache des grâces particulières ; que Moïse pria les mains élevées vers le Ciel. C'était une cérémonie ; et nous savons que Dieu attachait la victoire des Juifs à cette élévation des mains. (a) Saint Paul , qui avertissait souvent les Chrétiens qu'ils étaient affranchis des cérémonies de la Loi , estimait si fort celles de l'Eglise , qu'il ne voulait pas qu'on alléguât des raisons pour les changer , ou pour les omettre. Il voulait qu'on se contentât de dire : (b) *Si quelqu'un veut contester , ce n'est pas notre coutume , ni celle de l'Eglise de Dieu.* Il est donc important de s'appliquer à connaître les vraies raisons de chaque cérémonie de la Messe. Mais il n'est pas facile de les découvrir. Quelquefois la nécessité , quelquefois la bienséance ou la commodité , et souvent des raisons symboliques et mystérieuses les ont fait établir ; et ces raisons ont été rarement remarquées. Il faut les chercher en des lieux épars ; et nous ne découvrons la vraie raison de quelques-unes que dans l'analogie qu'elles ont avec celles dont on trouve distinctement la vraie cause.

(a) *Exod. xvii. 11.* (b) *1. Cor. xi. 16.*

Défauts des Auteurs qui ont donné des explications mystiques.

Depuis cinq ou six cents ans, des auteurs célèbres ont donné de longs ouvrages sur la Messe. Ceux du Cardinal Lothaire, qui fut fait Pape sous le nom d'Innocent III, en 1198, et de Durandi (a) Evêque de Mende, divisés chacun en six livres, ont été dans la suite cent fois copiés par les auteurs postérieurs, comme ce qu'on avait de meilleur. Mais ces auteurs, quelque habiles qu'ils fussent d'ailleurs, n'étaient pas assez versés dans l'antiquité, et ils n'avaient pas eu le temps de faire les recherches nécessaires. Ils l'ont reconnu, ils l'ont déclaré au commencement et à la fin de leurs ouvrages et l'on sent à chaque page qu'ils ont eu raison de le dire. Leur génie s'est principalement exercé à chercher, et à mettre partout de prétendues raisons mystiques. Leurs allégories se sont trouvées à portée de la dévotion d'un grand nombre de Fidèles : mais elles n'ont jamais été universellement goûtées. Des personnes savantes et appliquées ont depuis long-temps souhaité qu'on ne confondît point ce qui est mystérieux avec ce qui ne l'est pas. En effet, quelque édifiantes que soient les vues qu'on présente aux Fidèles pour nourrir leur piété, il faut qu'elles cèdent aux premières vues qu'a eues l'Eglise. Si c'est la nécessité, la commodité, ou la bienséance, qui aient été la première cause de la cérémonie qu'on veut expliquer, il faut le dire; remonter ensuite aussi haut qu'il est possible, pour découvrir les raisons spirituelles que l'Eglise a, pour ainsi dire, surajoutées à la raison d'institution. Les nouvelles vues qu'on veut proposer de soi-même doivent avoir le dernier rang. Les auteurs cités n'ont point suivi cet ordre, et c'est ce qui rend leurs ouvrages moins utiles, et qui oblige de faire après eux les recherches qu'ils ont négligées.

Projet d'une explication littérale par M. de Vert.

On a compris en notre siècle, mieux que jamais, combien il était important de remonter aux origines des usages de l'Eglise. Quelques auteurs ont fait diverses recherches sur ce sujet; mais nul n'avait donné tant de lieu d'espérer un ouvrage complet sur ce point, que Dom Claude de Vert. Il se proposa cette étude presque aussi-

(a) C'est ainsi qu'il se nomme lui-même; mais on l'appelle communément Durand, parce qu'on a toujours mis en latin *Durandus*.

tôt qu'il fut en état de s'appliquer ; et l'on sut bientôt après dans le monde qu'il avait en cette matière d'autres idées que le commun des auteurs. Sur quoi le Ministre Jurieu écrivit, qu'un *savant homme de l'Ordre de Cluny préparait un ouvrage qui ferait tomber les Durand, les Biel, les Innocent, et leurs disciples, qui ont écrit des Mystères de la Messe ; et qu'il prouverait que toutes les cérémonies sont sans mystère.* M. de Vert se défendit sagement de cet éloge dans une lettre à M. Jurieu même, et il repoussa par des réflexions courtes, simples, et en un sens littérales, toutes les fades plaisanteries que ce Ministre avait faites sur les cérémonies de la Messe. Cette lettre fut imprimée à Paris en 1690. Le public y applaudit, et conçut de nouvelles espérances de l'ouvrage qu'il attendait. M. de Vert était, ce semble, en état de le rendre excellent. Déjà trésorier de l'Abbaye de Cluny, il avait été fait Visiteur de l'Ordre : ce qui lui ouvrait les voies les plus faciles pour s'instruire des usages des églises, et pour en découvrir les anciens monumens. Les bénéfices dont il jouissait, lui donnaient d'ailleurs les moyens de fournir aux dépenses auxquelles les recherches peuvent engager. Que ne devait-on pas attendre de cet auteur ? Aussi dès que ses deux premiers volumes parurent en 1707 et en 1708, on fut plus porté à les louer qu'à les examiner avec soin. En effet, le dessein qu'avait l'auteur, d'éloigner les raisons imaginées par les prétendus mystiques, son application à découvrir les raisons littérales, et l'amas d'un grand nombre de faits curieux, de pratiques singulières et de remarques, qui pourraient du moins servir de mémoires à ceux qui travailleraient sur cette matière, méritaient certainement des louanges. On les donne sans crainte sur des points qui n'intéressent pas la foi ; et les lecteurs donnent d'autant plus facilement ces éloges, que quand ils n'ont pas approfondi une matière, quelque savans qu'ils soient d'ailleurs, ils peuvent être aussi satisfaits du vraisemblable, qu'ils le seraient du vrai. Mais quand des personnes attentives, versées dans l'antiquité ecclésiastique, et accoutumées à chercher les origines dans les anciens monumens, ont lu l'ouvrage avec de sages précautions contre tout ce qui pourrait être imaginé, on a reconnu que M. de Vert avait trop donné dans les conjectures de quelques modernes ; qu'il avait trop

écouté les siennes , et que ces conjectures et quelques pratiques des bas siècles l'avaient déterminé à ne donner à toutes les cérémonies de l'Eglise que des origines physiques de commodité ou de nécessité , et à faire un système qui lui avait fait prendre le change sur les vraies raisons d'institution. Il aurait fallu d'abord l'en avertir , et lui exposer les raisons qui auraient sans doute déterminé sa candeur et sa droiture à rectifier son système dans les volumes qu'il devait donner sur la Messe : mais malheureusement il mourut (a) , lorsqu'on était sur le point de lier commerce avec lui. On ne peut donc plus s'adresser qu'aux lecteurs qui ont trop facilement adopté ses conjectures ; et comme nous nous sommes proposé de développer aux Fidèles l'origine et le sens des prières de la Messe , et le véritable esprit de l'Eglise dans les cérémonies , nous nous trouvons aussi obligés de montrer par l'ouvrage même de M. de Vert , où mènent ces sortes de conjectures. L'intérêt des Fidèles doit toujours être préféré au ménagement que mérite un particulier , quelque bonne qu'ait été son intention , et quelque considération qu'on ait pour lui. Allons d'abord à la source de son dessein et de ses recherches.

Système de M. de Vert sur une fausse supposition.

Il y a plus de trente ans , dit-il , (b) , qu'ayant ouï dire à un homme de fort bon esprit , d'ailleurs très-versé dans l'antiquité , que les cierges n'étaient originellement dans l'Eglise que pour éclairer ; cette idée me frappa , me mit sur les voies du sens naturel et historique des cérémonies , et je compris , dans le moment , qu'il fallait que toutes les autres pratiques de l'Eglise eussent de même leur cause primitive et physique , et leur raison d'institution. Je me mis donc sur cela à faire la recherche de ces causes et de ces raisons.... J'ai tiré mes conséquences , formé mon sentiment , pris mon parti , et dressé enfin mon système. Mauvais début. Tout homme qui commence par faire un système , ne cherche et n'aperçoit plus que ce qui peut le favoriser.

Et pourquoi faire un système pour expliquer les cérémonies ? Il y en a qui ont été introduites par nécessité , d'autres pour la commodité ou la bienséance , et un grand

(a) A Abbeville , le premier mai 1708. (b) *Tom. 1. 2. ed. p. 214.*

nombre pour des raisons mystérieuses. Elles ne peuvent donc pas être réduites à une même cause. Il a plu à M. de Vert de faire un système, parce qu'en commençant son ouvrage il a voulu qu'elles n'eussent toutes que des raisons physiques, de convenance ou de nécessité. Ce n'est pas après ses recherches qu'il a fait son système, ce n'est qu'après l'avoir fait qu'il a cherché et imaginé de quoi l'autoriser. Dès qu'il eut entendu dire *que les cierges n'étaient originellement dans l'Eglise que pour éclairer.*, son système fut fait généralement pour toutes les cérémonies. *Il comprit dans le moment QU'IL FALLAIT QUE TOUTES LES AUTRES PRATIQUES DE L'EGLISE EUSSENT DE MÊME LEURS CAUSES PRIMITIVES ET PHYSIQUES.* Après ce système sitôt formé, toutes les lueurs ou les vraisemblances qui pourront le favoriser seront admises en quelque endroit qu'il les trouve; et tout ce qui paraîtra opposé, quelque ancien, et quelque respectable qu'il soit, sera rejeté comme de mauvais goût.

Fausse origine des lumières.

C'est sur ce plan que M. de Vert a travaillé. Son premier soin aurait dû être d'examiner si ce qu'on lui avait dit de l'origine des cierges dans l'Eglise était bien vrai; si l'usage d'en allumer à la Messe en plein jour vient de ce qu'originellement on disait la Messe dans des lieux souterrains, et qu'ensuite par pure habitude on a continué d'en allumer, quoiqu'en plein jour, comme il le répète si souvent dans tous ses volumes. S'il avait commencé par cet examen, il aurait pu voir que la réflexion qui le *charma*, était fausse; que les cierges ont été dès l'origine dans l'Eglise, ainsi qu'ils le sont à présent; tantôt pour éclairer simplement, tantôt pour marquer la joie qu'excitent les veilles des grandes Fêtes, tantôt pour honorer les Reliques des Saints, et la sépulture des Fidèles; et qu'ils ont été allumés en plein jour, nullement par coutume, mais pour des raisons mystérieuses. On a montré, pag. 60 et 61, qu'au quatrième siècle jusques vers l'an 400, dans toutes les églises de l'Europe, on n'allumait point de cierges en plein jour; qu'on n'a commencé d'en allumer à l'Evangile, et ensuite pendant les prières de la Consécration que pour des raisons purement symboliques et mystérieuses.

De l'Encens.

M. de Vert a donc commencé par s'égarer en *se mettant sur les voies* ; sera-t-il plus heureux dans sa route ? L'encens , selon lui , a d'abord été employé dans l'Eglise pour corriger les mauvaises odeurs ; et l'on a donné des cierges allumés aux nouveaux baptisés pour s'éclairer en allant des Fonts à l'Autel. Ici il n'aurait pas fallu d'étude pour découvrir la fausseté de ses prétendues raisons physiques ; un peu d'attention en aurait fait sentir le ridicule. En effet , si l'on n'a brûlé de l'encens que pour répandre de bonnes odeurs dans l'église , il aurait suffi qu'on y eût fait mettre des cassolettes par qui que ce fût. Le Pontife n'aurait pas été chargé d'encenser lui-même en cérémonie l'Autel , comme on le voit dans les Constitutions Apostoliques , dans le Traité de la Hiérarchie Ecclésiastique , et dans saint Ambroise. Il ne se serait pas avisé de bénir cet encens , ni de faire en l'offrant ces belles prières qu'on lit dans les plus anciennes Liturgies , de saint Jacques et de saint Chrysostôme (a) , et que l'Eglise Grecque récite encore à présent. (b)

Des cierges des nouveaux baptisés.

Si les nouveaux baptisés n'avaient allumé leurs cierges que pour s'éclairer en allant des Fonts à l'Autel , pourquoi ne les aurait-on pas allumés en allant aux Fonts , puisqu'il était déjà nuit ? Les Prêtres , les Diacres , les parrains , et les autres Fidèles qui accompagnaient les nouveaux baptisés , n'auraient-ils pas eu les mêmes raisons d'en allumer ? Ce sont cependant les seuls nouveaux baptisés qui portent des cierges à la main , et certainement sans en avoir besoin : car à cette veille solennelle il y avait un si grand nombre de lumières , que les ténèbres de la nuit étaient changées en un jour brillant. M. de Vert l'a su ; et c'est ce qui lui a fait dire qu'on n'allumait point de cierges pendant l'Evangile , parce que le Diacre voyait assez clair. Ces grands luminaires auraient-ils donc suffi pour lire , et non pas pour se conduire ? M. de Vert aime mieux prendre ce parti , que de reconnaître , avec les anciens Pères ,

(a) *Euchol. Græc. p. 62.*

(b) On a montré par les témoignages des anciens Pères , pag. 130 et suiv. que l'usage de l'encens avait été introduit dans l'Eglise par des raisons symboliques et mystérieuses.

que les cierges allumés au sortir des Fonts , sont un symbole qui montre aux nouveaux baptisés que par le Baptême ils viennent de passer des ténèbres à la lumière. (a) C'est là du mystique , M. de Vert ne s'en accommode point. Il semble même ne pas accorder des origines mystérieuses à l'institution des Sacremens , comme on le peut voir en quelques endroits de son ouvrage.

Illusion sur le sens simple et littéral.

M. de Vert a donné dans ces idées , pour entrer *dans le goût des savans , qui , dit-il (b) , en tout genre de science et de littérature , reviennent enfin au simple et au naturel , et par là au vrai.* Rien de plus excellent qu'un tel goût , quand il est restreint dans ses justes bornes ; comme rien de plus pernicieux qu'un goût qui s'est gâté pour n'avoir su se retenir. Il faut reconnaître , à la gloire et à la honte de notre siècle , que le bon goût s'y est formé , et qu'il s'y est aussi fort souvent gâté ; que des esprits d'ailleurs capables de bonnes choses , ont donné dans de fâcheuses extrémités , en expliquant même la parole de Dieu. Origène et plusieurs autres anciens interprètes avaient trop donné dans l'allégorie ; c'en est assez pour déterminer les prétendus critiques à les bannir toutes : et ils ont exécuté ce dessein de telle sorte , qu'il ne tient pas à eux qu'on ne trouve plus dans Moïse , dans les Prophètes , et dans les autres Livres saints , ce que Jésus-Christ y découvrait à ses disciples (c) , et ce qu'ils ont ensuite développé à toute l'Eglise. Ces prétendus critiques sont tout au plus des grammairiens , dont les ouvrages sont pernicieux pour les Fidèles , et utiles seulement aux bons théologiens , pour les aider à connaître la valeur des termes. Ce sont des étrangers dans l'ancien et dans le nouveau Testament , *hospites Testamentorum.* (d) M. de Vert s'est laissé éblouir comme eux au prétexte spécieux de chercher un sens simple , littéral et historique ; mais aussi comme eux , en voulant le saisir , il a pris le change.

(a) Eratis enim aliquando tenebræ , nunc autem lux in Domino ; ut filii lucis ambulate. *Ephes. v. 8.*

(b) *Tom. 1. 2. ed. p. 215.*

(c) Illæ sunt Scripturæ quæ testimonium perhibent de me..... De me enim ille Moïses scripsit. *Joan. v. 39. 46.* Incipiens à Moïse , et omnibus Prophetis , interpretabatur illis in omnibus Scripturis quæ de ipso erant. *Luc. xxiv. 27.*

(d) *Ephes. 11. 12.*

Ce que c'est que le sens littéral.

Le vrai sens littéral et historique d'un écrit ou d'une cérémonie est celui que l'auteur ou l'instituteur a eu en vue, et c'est souvent un sens figuré, de symbole et de mystère. Si l'on considérait d'une manière grossière et matérielle le sceptre des rois, la crosse des évêques et des abbés, on dirait qu'on les leur donne pour s'appuyer en marchant, parce que c'est là l'usage le plus ordinaire des bâtons (a), et qu'en effet les évêques et les abbés se sont anciennement servis de bâtons dans leurs voyages. Mais comme on cherche ici la raison qui a fait établir la cérémonie du bâton pastoral, on s'éloignerait du vrai sens de l'Eglise, si l'on donnait pour raison d'institution l'usage ordinaire de s'appuyer en marchant; parce que le sceptre et la crosse sont également donnés aux jeunes et aux vieux pour s'en servir seulement dans les actions d'éclat et de cérémonie. La signification propre et historique du sceptre est d'être le symbole de la puissance du Roi dans tous ses Etats, comme le bâton pastoral est donné par l'Eglise aux évêques et aux abbés, pour marquer leur autorité (b) dans leur diocèses et dans leurs monastères, et que comme pasteurs ils ont la houlette pour protéger leur troupeau, et châtier ceux qui en troubleraient la paix et le bon ordre. L'Eglise même dans ses Pontificaux nous apprend ces sens symboliques.

Mauvais principe des actions tiré du son des paroles.

Si la fausse origine de l'usage des cierges en plein jour, et le sens propre et littéral mal entendu, on fait égarer M. de Vert, il n'a pas été plus heureux dans le principe qu'il a voulu se faire pour trouver des causes physiques des actions du Prêtre et des assistans, qui sont ordinairement jointes à des paroles. Il aurait pu attribuer ces ac-

(a) Le Sceptre a été souvent un assez long bâton. Celui de Charlemagne avait sept pieds de hauteur, au rapport d'Eginhard; et le moine de saint Gall dit que Charlemagne se plaignit de ce qu'un évêque, qu'il avait laissé auprès de la Reine, voulut se servir de ce Sceptre au lieu de bâton pastoral: *Sceptrum nostrum, quod pro significatione regiminis nostri, aureum ferre solemus, pro pastoralis baculo, nobis ignorantibus, sibi vindicare voluisset. L. 1 c. 19.*

(b) Saint Isidore de Séville, vers l'an 600, parle ainsi du bâton donné aux évêques à leur sacre: *Huic autem, dum consecratur, datur baculus, ut ejus indicio subditam plebem vel regat, vel corrigat, vel infirmitates infirmorum sustineat. Isid. de Eccl. Offic. l. 2. c. 5.*

tions aux mouvemens que les sentimens d'une piété vive et éclairée font produire; cela aurait été du moral et du mystique, et ce n'était pas son dessein : il a donc fallu chercher des mots dont le son seul fût la cause physique de ces actions.

Il s'y est appliqué au premier tome. Tout le second volume, divisé seulement en deux chapitres, roule sur de pareilles tentatives. Il y entasse confusément les pratiques saintes et respectables de l'Eglise avec des usages qui sont peu connus, introduits sans raison, et qui devraient être abolis. Il nous apprend qu'à Abbeville, et (a) en deux autres endroits, les chantres font les effrayés lorsqu'ils chantent *robustos Moab obtinuit tremor* (b), et qu'à Péronne le chantre, au jour de Noël, à l'occasion de l'Antienne *De fructu*, présente des fruits dans un bassin au Doyen et au sous-chantre. Les pratiques communes de l'Eglise ne sont pas susceptibles d'un tel sens : mais M. de Vert n'a pas craint de les attribuer à ses prétendues causes physiques.

Si l'on se met à genoux à ces mots du *Credo*: *Et incarnatus est*, c'est qu'on vient de dire un peu plus haut *descendit*. *Il est aisé d'apercevoir*, dit M. de Vert (c), *que cette cérémonie n'est que l'effet de l'impression du son et de la lettre du mot descendit; car c'est en quelque sorte descendre que de s'agenouiller*. Et si dans plusieurs églises on se tient à genoux jusqu'à ce qu'on ait dit *sepultus*, ne pensez pas que cela vienne de ce qu'on veut adorer dans cette posture l'abaissement volontaire et les humiliations du Verbe incarné; non, c'est qu'on attend un mot qui détermine à se relever, et ce mot est *resurrexit*: car, ajoutet-il en note, *RESURGERE signifie dans le sens propre se relever, se redresser*. Quel autre que M. de Vert aurait jamais pu deviner que ce mot *descendit* prononcé dans une autre occasion, était la cause de l'onction et de la consécration des mains des évêques : *A ces autres paroles*, dit-il, (d) *employées pareillement dans la même cérémonie, Unguentum in capite, quod descendit in barbam, barbam Aaron, quod descendit in oram vestimenti ejus; on lui oint les mains, apparemment à cause du mot descendit, qui aura déterminé à faire descendre en effet, et découler aussi sur les mains l'huile d'abord répandue sur la tête*.

(a) Tom. 2. p. 3 et 11.

(b) *Le Jeudi au Cantique de Laudes*. (c) Tom. 1. 2. edit. p. 164.

(e) 2. Tom 1. edit. p. 58 et 169.

A l'endroit de la Passion où il est dit que Jésus-Christ expira, le peuple chrétien se prosterne-t-il par terre pour adorer le plus humblement qu'il lui est possible cette mort précieuse que Jésus-Christ a soufferte pour nos péchés? M. de Vert ne trouve d'autre cause de cette cérémonie que d'avoir voulu représenter un homme qui expire : *On se laisse aller à terre, dit-il, (a) et on baisse la tête à la manière de ceux qui expirent et rendent l'esprit, qui tombent morts. Bien plus, ajoute-t-il, au rit romain on fait ici une pause, comme pour exprimer, peut-être, le repos des morts; c'est-à-dire, l'état où sont les corps des hommes après leur mort.*

On trouve dans les bas siècles divers Missels chargés de quelques rubriques puériles, parce qu'elles ont été dressées en des temps grossiers; et M. de Vert, qui avait lu un grand nombre de ces rubriques, a cru les devoir insérer dans son ouvrage, et il a rapporté avec soin les menues pratiques des lieux qu'il a parcourus; mais il n'a trouvé nulle part une telle explication. (b) En effet, prescrirait-on aux Fidèles de représenter par des gestes ce que les paroles marquent si clairement; et leur assemblée serait-elle une compagnie de mauvais acteurs?

Vraies causes des gestes.

M. de Vert devait savoir ce qu'ont remarqué les bons auteurs (c), que les gestes se font pour exprimer les sentimens dont l'âme est actuellement pénétrée, et non pas pour figurer ou pour montrer aux spectateurs tout ce que les mots dont on se sert peuvent signifier. M. l'Evêque de Soissons est entré dans la vraie raison des gestes, et dans les sentimens de l'Eglise, lorsqu'il a dit (d) : « C'est la foi, » et la foi vive qui m'inspire de me prosterner devant les » Autels de mon Dieu. Ce n'est pas le son grossier de ces » mots, *supplex*, ou *supplici*, ou *adorare*, ou *descendit*,

(a) Tom. 2. 1. ed. p. 22 et 23.

(b) Ce n'est pas que M. de Vert ait voulu absolument bannir les raisons pieuses, pour y substituer ses idées comme des décisions : « Dieu me » préserve, dit-il, de jamais condamner ni les mystiques, ni les raisons » mystérieuses.... » Je cherche, *quæro*, non *affirmo*, ajoute-t-il, *Préf. tom. 1. p. xlv et xlv*. Mais ce qu'on lit ailleurs, et surtout le titre de l'ouvrage, donne une autre idée. Il aurait fallu, pour ne pas embarrasser le lecteur, intituler le livre : *Conjectures sur les Cérémonies*; et non pas *Explication littéraire et historique*.

(c) Voyez la *Poétique* de Jules César Scaliger

(d) *Réfut. de M. de Vert*, p. 177.

» etc. qui m'y détermine, comme le veut M. de Vert (a) C'est
 » seulement le désir de montrer à Dieu par cette posture
 » humiliante l'humiliation de mon cœur. C'est la foi vive
 » qui m'inspire d'élever, en priant, mes mains et mes yeux
 » vers le Ciel, non pas seulement pour exprimer par ces
 » gestes le sens des mots de ma prière, comme le dit M. de
 » Vert, mais pour exprimer la vivacité de mes désirs, qui
 » s'élèvent vers Dieu, comme dit saint Augustin (b), pour
 » m'exciter par là à gémir avec plus de ferveur, et à prier
 » avec plus de fruit. »

Nouvelles idées pour bannir toute mysticité.

M. de Vert, pour bannir tout ce qu'il traite de mysticité, est obligé de chercher d'autres raisons que celles qu'il trouve dans l'impression que fait le son des paroles. Saint Benoît, au sixième siècle, nous a dit qu'on se lève au *Gloria Patri*, pour marquer par là l'honneur qui est dû à la sainte Trinité, à la louange de laquelle ce verset est consacré; M. de Vert observant qu'à la fin de chaque Nocturne le chœur qui était assis se lève au dernier répons quand on dit *Gloria Patri*, a eu une autre vue que saint Benoît : *On se lève*, dit-il (c), *comme pour s'en aller et se retirer du chœur* : car on sortait autrefois à la fin de chaque Nocturne. Qu'attendre d'un auteur qui ne s'applique qu'à chercher de telles causes ? Dans les deux derniers tomes qui parurent en 1713, il entre dans le détail des rubriques, qu'il accompagne de courtes dissertations sur les endroits les plus difficiles. Il y paraît quelquefois un peu plus équitable sur ce qui est évidemment mystérieux ; mais il est vrai aussi qu'il continue à mettre en œuvre les raisons de pure imagination. Quels efforts ne fait-il pas encore, pour ne donner d'autre cause des actions du Prêtre que le son des paroles qu'il prononce ? Le Prêtre finissant les oraisons, joint-il les mains, comme on le fait communément, même dans le monde, en demandant quelque grâce avec instance ? M. de Vert ne trouve d'autre cause de ce geste que les mots *in unitate* : *Soit qu'il joigne ses mains*, dit-il (d), *à Pèr Dominum, ou à in unitate, c'est toujours en*

(a) Tom. 2. p. 147.

(b) Omnes genua figunt, extendunt manus, vel prosternuntur solo, et hoc magis se ipsum excitat homo ad orandum, gemendumque humiliter atque ferventius. S. Aug. lib. de cura pro mort. cap. 5.

(c) Tom. 2. p. 257. (d) Tom. 3. rubr. 59. Sommaire, p. 94.

*conséquence de ces derniers mots qu'il se porte à ce mouvement qu'expriment les paroles. Il prétend encore en trouver bien mieux la raison physique quand le Prêtre dit, *Per eumdem*. Le Prêtre, ajoute-t-il, (a) joint ici les mains, comme pour des deux n'en faire qu'une, ne faire qu'une seule et même main, à cause d'eumdem.*

Mauvaise origine de l'élevation de l'Hostie.

S'il s'est fait des changemens dans les cérémonies, M. de Vert se contente de recourir à des conjectures de sa façon, au lieu de chercher les vraies raisons dans l'Histoire. Il a su que l'élevation de l'Hostie a commencé au douzième siècle. D'où vient cette nouvelle cérémonie? La voici selon lui : (b) *Comme il n'était pas possible que le Prêtre prenant l'Hostie dans ses mains à l'occasion d'acceptit panem, et d'accipite, ne l'élevât tant soit peu, ainsi que nous le ferons observer sur la rubrique 27, n. 1, il est venu insensiblement à l'élever si fort, surtout après la Consécration, lorsqu'il a voulu l'adorer, qu'à la fin, vue et aperçue des assistans qui n'ont pas manqué d'y porter leurs hommages et d'y diriger leur culte, cette élévation vers le commencement du douzième siècle a commencé de devenir solennelle. Voilà une cause physique bien lente. Aurait-il donc fallu plus de mille ans pour élever ainsi l'Hostie peu-à-peu, de telle manière qu'elle pût être aperçue de tous les assistans? Disons plutôt : Était-il bien difficile de voir qu'au onzième siècle Bérenger attaqua la présence réelle; qu'après sa pénitence et sa mort arrivée en 1088, plusieurs saints personnages introduisirent divers usages, pour porter les Fidèles à professer publiquement la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, en détestation de l'hérésie de Bérenger; et que c'est là l'origine de l'élevation de l'Hostie? Mais M. de Vert n'a ni connu ni cherché ces sortes d'origines.*

Infidélité dans les faits.

Ce qu'il y a de plus fâcheux pour ceux qui travaillent sur cette matière, c'est qu'on ne saurait se fier à ce qu'il rapporte des livres qu'il a lus. Il semble qu'il n'avait point d'yeux pour voir ce qui ne s'accommodait pas à ses conjectures et à son système. De ce que les Chartreux et les

(a) Tom. 5. p. 246. (b) Tom. 5. p. 261.

Jacobins ne disent pas le Psaume *Judica me Deus*, en commençant la Messe, il en infère que la récitation de ce Psaume est fort récente. *L'Eglise de Rome*, dit-il (a), a jugé à propos de l'admettre seulement depuis environ deux siècles. Il n'en est point encore parlé dans l'Ordre Romain du quatorzième siècle. Il le répète de nouveau au quatrième tome : *Jusques là*, dit-il (b), comme l'on voit, nulle trace encore du *Judica*. Cependant, outre les anciens manuscrits que nous avons cités, le *Judica* est depuis six à sept cents ans dans plusieurs auteurs fort communs, tels que le *Micrologue*, Innocent III, Durand, etc. Et pouvait-il être mieux marqué qu'il l'est dans l'Ordre Romain du quatorzième siècle, où M. de Vert ne le voyait pas ? Voici les termes de cet Ordre : (c) *Le Pape revêtu de ses habits pontificaux, dit devant l'Autel Introibo ad Altare Dei ; on lui répond, Ad Deum, etc. après quoi il commence le Psaume Judica, qu'il achève avec les assistans.* Ces sortes d'infidélités qui reviennent trop souvent, m'ont obligé, en faveur des lecteurs, d'en marquer quelques-unes, (d) quoique j'eusse eu dessein de ne point parler de M. de Vert. Je dois dire ici que ses infidélités m'ont vraiment affligé, parce qu'elles m'ont ôté le moyen de profiter de ses recherches. Il indique beaucoup de vieux livres d'église, et malheureusement il faut tout revoir après lui, et faire un bien plus grand nombre de recherches que les siennes pour ne pas marcher à tâtons, et tenir un juste milieu entre lui et les prétendus mystiques.

Ce qu'il faut observer pour éviter les défauts des prétendus mystiques, et des prétendus littéraires.

Pour éviter les défauts des uns et des autres, premièrement, on ne doit jamais perdre de vue l'état de la question, qui consiste à chercher l'origine des cérémonies, et non pas l'origine des choses que l'Eglise emploie dans les cérémonies : par exemple, si l'on demande pour quelle raison le Pape donne un chapeau rouge aux Cardinaux, je ne puis répondre qu'en badinant, que c'est pour se couvrir la tête : car on ne demande pas pour quelle raison les Cardinaux portent une calotte, un bonnet, ou un chapeau ; mais d'où vient qu'ils les portent rouges. C'est l'origine de cette couleur, propre aux Cardinaux, qu'on cher-

(a) *Tom. 3. p. 19.* (b) *Tom. 4. p. 5.*

(c) *Ord. Rom. XIV. n. 71. p. 529.* (d) *Pag. 201. 497, etc.*

che, et non pas l'origine des bonnets ou des chapeaux. C'est à quoi M. de Vert a cent fois manqué, et ce qui lui a fait donner tant de mauvaises explications des Sacrements, et des plus saintes cérémonies. Tout le monde sait qu'on se lave communément les mains et tout le corps pour les nettoyer : mais si l'on demande d'où vient que l'eau est la matière du Sacrement de Baptême, qu'on répand de l'eau sur la tête du baptisé, ou qu'on le plonge dans l'eau ; on répondrait fort mal, si on disait que c'était originairement pour laver le corps : car cela ne se fait pas, dit saint Pierre (a), *pour ôter les souillures de la chair* ; et saint Augustin nous apprend que ceux qui devaient être baptisés le samedi de Pâques, se baignaient le Jeudi saint, pour ne pas porter un corps crasseux aux Fonts baptismaux. Le Baptême n'a donc pas pour origine ni le besoin de laver le corps, ni, comme le veut M. de Vert, l'usage de quelques peuples, qui lavaient les enfans dès leur naissance, et qui par superstition les portaient au fleuve : l'origine du Baptême est purement symbolique, c'est-à-dire, que l'eau, qui est un élément très-propre à laver toutes sortes de choses, est employée pour montrer qu'en touchant le corps, Dieu purifie l'âme de toutes ses souillures.

Secondement, il faut découvrir, autant qu'il est possible, le temps et les lieux où chaque cérémonie a commencé. C'est ce qui a été toujours négligé par les mystiques, et souvent par M. de Vert. Le Cardinal Lothaire (Innocent III) supposant qu'il y a eu toujours, comme à présent, 25 signes de croix dans le Canon, trouve qu'on emploie ce nombre (b) produit par *cinq fois cinq, et qui revient toujours à lui-même, quand il serait multiplié à l'infini : parce que le Sacrement de l'Eucharistie peut être continué sans cesser d'être le même sacrifice*. Ce Cardinal aurait pu voir que de son temps même, en diverses Eglises, et chez les Chartreux, on ne faisait pas 25 signes de croix ; que cent cinquante ans avant lui on élevait l'Hostie et le Calice aux mots *Per ipsum*, etc. au lieu des cinq signes de croix qu'on a faits depuis en cet endroit, et qu'ainsi le rapport entre ces 25 signes de croix et l'Eucharistie, est

(a) Non carnis depositio sordium. 1. *Petr.* III. 21.

(b) Simul omnibus quinquies quinque, quæ sunt simul viginti quinque : qui numerus per se ductus semper in seipsum reducitur, si ducatur in infinitum. Quantum libet enim multiplicetur Eucharistie Sacramentum semper est idem Sacrificium. *Innoc. Myst. Miss. l. 5. c. 11.*

un rapport qu'il a imaginé, et qui n'avait jamais été indiqué par l'Eglise.

Troisièmement, il faut chercher dans les auteurs contemporains, et dans les prières des plus anciens livres d'Eglise, les vues qu'elle a eues dans ses cérémonies : car ce sont ces prières-là mêmes qui en découvrent l'esprit et le vrai sens.

Quatrièmement, ne point faire ici de système, pour exposer avec plus de fidélité ce qu'on trouve, et ne pas donner carrière à son imagination.

Cinquièmement, se proposer pour modèle du discernement qu'on doit faire des vraies raisons de l'Eglise, les cérémonies où ces raisons se rendent, pour ainsi dire, sensibles, de quelque genre qu'elles soient : car il y en a de plusieurs genres. Quelques exemples le feront voir assez clairement.

Exemples du discernement des diverses causes des cérémonies.

1. Il y a des usages qui n'ont d'autres causes que la convenance et la commodité. Il ne faut point chercher d'autre raison de ce qu'on ne laisse point le Missel sur l'Autel du côté de l'Epître au temps de l'Offertoire, si ce n'est qu'il faut laisser ce côté libre pour tout ce qui est nécessaire pour l'Oblation. On couvre de même le Calice par précaution, et sans mystère, de peur qu'il n'y tombe quelque chose. Si le Micrologue, qui reconnaît cette raison, en ajoute d'autres mystérieuses (a), elles sont comme de surcroît, de son fond, plutôt que de l'Eglise.

2. Il y en a qui ont une double cause; une de commodité, l'autre de mystère. La première raison de la ceinture qu'on met sur l'Aube, est de l'empêcher de flotter et de traîner par terre; et cette raison physique n'empêche pas que l'Eglise, par les prières qu'elle fait dire aux prêtres, ne les détermine à prendre la ceinture comme un symbole de la pureté, saint Pierre nous ayant recommandé de nous ceindre spirituellement; (b) *succincti lumbos mentis vestræ*, etc. C'est ainsi encore que la fraction de l'Hostie se fait naturellement pour imiter Jésus-Christ, qui rompit le pain, et parce qu'il faut la distribuer : ce

(a) Huc usque Calix pro cautela coopertus videbatur, deinceps autem magis pro mysterio cooperitur, etc. *Microlog. c. 17.*

(b) 2. *Petr. i. 13.*

qui n'empêche pas que diverses églises n'aient joint à cette fraction de l'Hostie des vues spirituelles , en divisant l'Hostie en trois (a) , en quatre (b) , ou en neuf (c) parties.

3. Quelquefois à une cause physique de commodité ou de bienséance qui a cessé , une raison symbolique a succédé , et a fait conserver l'usage. Le manipule n'était originairement qu'un mouchoir , pour servir à ceux qui agissaient dans l'Eglise , et qui avaient besoin de s'essuyer. Il ne peut plus servir à un tel usage depuis six ou sept siècles ; mais l'Eglise continue de le faire prendre , pour faire souvenir ses Ministres qu'ils doivent travailler et souffrir pour mériter la récompense. (d)

4. Quelquefois un usage établi pour une raison de convenance , a été changé pour une raison mystérieuse. Jusques vers la fin du neuvième siècle , le Diacre chantant l'Evangile se tournait vers le midi du côté des hommes , parce qu'il convenait de leur annoncer la parole sainte préféralement aux femmes , qui étaient placées du côté opposé. Mais depuis la fin du neuvième siècle , dans les Eglises de France et d'Allemagne , le Diacre s'est tourné vers le septentrion , par une raison purement spirituelle , qui est marquée pag. 199 et 200.

5. On voit aussi qu'une raison de propreté a fait déplacer une pratique qui avait été introduite comme un symbole de la pureté intérieure. Dans l'Eglise grecque le Prêtre se lave les mains au commencement de la Messe ; et dans l'Eglise latine il se les lavait aussi autrefois avant l'Oblation : ce que les Evêques , les Chanoines d'Arras , et les Chartreux observent encore. Or cet usage avait été établi , dit saint Cyrille de Jérusalem (e) , *non par besoin , puisqu'on s'est lavé en entrant dans l'Eglise , mais pour marquer la pureté intérieure qui convient aux saints Mystères*. Dans la suite , selon Amalaire (f) et le sixième Ordre Romain (g) à l'usage des Eglises de France , l'Evêque ou le Prêtre se lave les mains entre l'Offrande des Fidèles et l'Oblation de l'Autel , afin de purifier les mains , que l'atouchement du pain commun des Laïques pourrait avoir salies : et comme , suivant cet Ordre , on faisait l'encense-

(a) Les Eglises d'Italie et de France. (b) Les Grecs.

(c) Selon le Rit Mozarabe. (d) *Ut recipiam mercedem laboris.*

(e) *Cathec. 5. Myst.* (f) *Amal. de Eccles. Offic. l. 3. c. 19.*

(g) *Ord. Rom. VI. n. 9.*

ment des Oblations, on a mis enfin l'ablution des doigts après cet encensement (a), pour une plus grande propreté, mais sans abandonner la raison spirituelle primitive, qui a fait joindre une prière à cette ablution.

6. Il y a des usages qui n'ont jamais eu que des raisons de symbole et de mystère. Quelques personnes doutent que cela ait été ainsi dès l'origine : mais on en sera facilement persuadé, si l'on considère que les premiers Chrétiens avaient toujours en vue de s'élever vers le Ciel ; que tout devenait, pour ainsi dire, symbolique entre leurs mains ; et que, comme les Sacremens n'ont été institués que sous des symboles, ils ont toujours été portés à spiritualiser toutes choses. Il est aisé de le voir dans les Epîtres de saint Paul, dans les écrits de saint Barnabé, de saint Clément, de saint Justin, de Tertullien, d'Origène, etc. L'ancien auteur de la Hiérarchie Ecclésiastique (b) sous le nom de saint Denys, nous dit même qu'on conservait dans le secret les raisons symboliques des cérémonies, et qu'il n'y avait que les chefs de l'Eglise qui les connussent pour les découvrir au peuple en certaines occasions.

Saint Paul (c) ne donne que des raisons mystérieuses de l'usage que les hommes doivent observer dans l'église, d'y prier la tête découverte ; et les Pères de l'église, qui expliquent les paroles de saint Paul, ne donnent de même que des raisons mystérieuses de cet usage. C'est aussi par mystère que durant plusieurs siècles on a revêtu les nouveaux baptisés d'une robe blanche, et que Constantin, le premier empereur chrétien, fit tendre de blanc son lit et sa chambre, après avoir reçu le Baptême dans la maladie dont il mourut. Si les premiers Chrétiens se tournaient vers le soleil levant pour prier, c'est qu'ils regardaient l'orient comme la figure de Jésus-Christ ; et s'ils allaient prier dans les lieux élevés et bien éclairés, quand il leur était possible, c'est que la lumière extérieure leur représentait celle du Saint-Esprit, comme nous l'apprend Tertullien. (d) Toutes les cérémonies qui précèdent le Baptême sont autant de symboles mystérieux. Saint Ambroise, qui

(a) Pontifex verò, postquam thuribulum Diacono reddiderit, potest ad majorem munditiam abluere digitos suos. *Ord. Rom. XIV. p. 303.*

(b) *Cap. 3.* (c) *1. Cor. xi.*

(d) *Nostræ columbæ etiam domus simplex in editis semper et apertis, et ad lucem amat figuram Spiritûs sancti, Orientem Christi figuram. Tertull. lib. advers. Valent. c. 3.*

les explique dans le livre des Initiés ou des mystères, dit (a) qu'on fait tourner le Catéchumène vers l'Occident, pour marquer qu'il renonce aux œuvres de satan, et qu'il lui résiste en face; et il se tourne ensuite vers l'Orient, comme pour regarder Jésus-Christ, la vraie lumière.

Rien n'est plus recommandé dans les quatre premiers siècles, que de prier debout le Dimanche et tout le temps pascal. Tertullien dit (b) que c'était une espèce de crime de prier à genoux en ce temps, aussi bien que de jeûner. Le premier Concile général en fit une loi au vingt-cinquième Canon. Saint Jérôme et saint Augustin, indépendamment de ce Canon, qu'ils ont long-temps ignoré, ont toujours parlé de cet usage avec beaucoup de vénération. C'était une tradition qui avait force de loi, selon saint Jérôme (c); et saint Augustin (d) doutait seulement si elle s'observait par toute la terre. Saint Hilaire (e) et plusieurs autres anciens Docteurs ont cru qu'elle venait des Apôtres. Or tous ces Docteurs, aussi bien que saint Basile (f), saint Ambroise, les Canons des Conciles, et tout ce qu'il y a d'anciens monumens, n'ont donné que des raisons mystérieuses de cette pratique; et quelle autre raison en effet pourrait-on en donner, si ce n'est que les Fidèles ont voulu honorer la résurrection de Jésus-Christ, et faire connaître par l'élévation de leurs corps l'espérance qu'ils ont de participer à sa résurrection (g) et à son ascension.

C'est donc s'éloigner de l'esprit et des vues des premiers Docteurs de l'Eglise, et travailler en pure perte, que d'employer son esprit à faire rejeter toutes les origines mystérieuses. L'Eglise au contraire souhaite que ses enfans s'appliquent à pénétrer les mystères que les cérémonies renferment. On lit dans les anciens Sacramentaires cette Oraison qui se dit tous les ans à la bénédiction des ira-

(a) *Ingressus igitur ut adversarium tuum cerneris, cui renuntiandum mox putares, ad Orientem converteris. Qui enim renuntiat diabolo, ad Christum convertitur, illum directo cernit obtuitu. Cap. 2.*

(b) *Die Dominico jejunium nefas ducimus vel de geniculis adorare. Tertull. lib. de cor. mil. c. 3.*

(c) *Multa quæ per traditionem in Ecclesiis observantur, auctoritatem sibi scriptæ legis usurpaverunt, velut die Dom. et per omnem Pent. non de geniculis adorare. Contra Lucif. et Prolog. in Epist. ad Ephes.*

(d) *Ep. ad Jnu.*

(e) *Hil. prolog. in Psalm. Isid. Hisp. Capit. Reg. Franc.*

(f) *S. Basil. de Spir. sanct. cap. 27. S. Ambr. serm. 61. l. 2. Offic. c. 31.*

(g) *Nec curvamus, sed cum Domino cœlorum alta sustollimur. Hier. Ep. ad Ephes.*

meaux (a) : *Faites , Seigneur , que les cœurs pieux de vos Fidèles comprennent avec fruit ce que cette cérémonie désigne mystérieusement ; et c'est dans ces vues que les Conciles ont ordonné aux Prêtres d'apprendre et d'enseigner au peuple ce qu'il y a de mystérieux dans les cérémonies.*

Nécessité d'un Ouvrage qui tienne un juste milieu.

Quand on considère l'esprit des Apôtres , des premiers Chrétiens , des prières de l'Eglise , et des décrets des Conciles , peut-on ne chercher dans tous les usages de l'Eglise que des sens grossiers , et ne regarder les raisons mystérieuses que comme des vues arbitraires de gens dévots , auxquelles l'Eglise n'a point de part ? C'est là certainement une extrémité plus fâcheuse que celle des prétendus mystiques , et qui demande , en ce temps plus que jamais , un ouvrage qui tienne un juste milieu. Voilà aussi ce qui m'a déterminé à quitter tout autre travail , pour tâcher de donner une explication exacte de toutes les prières et de toutes les cérémonies de la Messe , qui occupent dans toutes nos églises la meilleure partie de chaque jour.

Outre les recherches qu'un tel Ouvrage demande , il a fallu s'appliquer à le mettre à la portée de tout le monde , et à ne le faire ni trop long ni trop court. On a cru pour cela qu'il était à propos de donner d'abord l'explication de toutes les prières et une connaissance de l'origine et des raisons des cérémonies , qui pût suffire au plus grand nombre. C'est ce que renferme ce volume.

Il n'en est pas du Rit de l'Eglise Latine , comme de celui de l'Eglise Grecque. Parmi les Grecs , depuis un temps immémorial , on s'en tient exactement à la Liturgie de saint Chrysostôme pour toute l'année , et à celle de saint Basile pour quelques jours solennels ; mais parmi les Eglises Latines , depuis le quatrième siècle jusqu'à nos jours , il y a eu tant de variétés qu'on n'en saurait marquer les origines sans rechercher tous les monumens des églises. Les voyages que j'ai faits m'ont été d'une grande utilité , mais il ne m'est pas possible d'aller partout ; et je ne puis assez louer le zèle et la bonté d'un grand nombre de personnes qui m'ont envoyé des mémoires , dont je ferai mention , comme je le dois , dans la *Bibliothèque Liturgique*.

(a) Da , quæsumus , ut devota tuorum corda fidelium salubriter intelligant quid mysticè designet in facto.